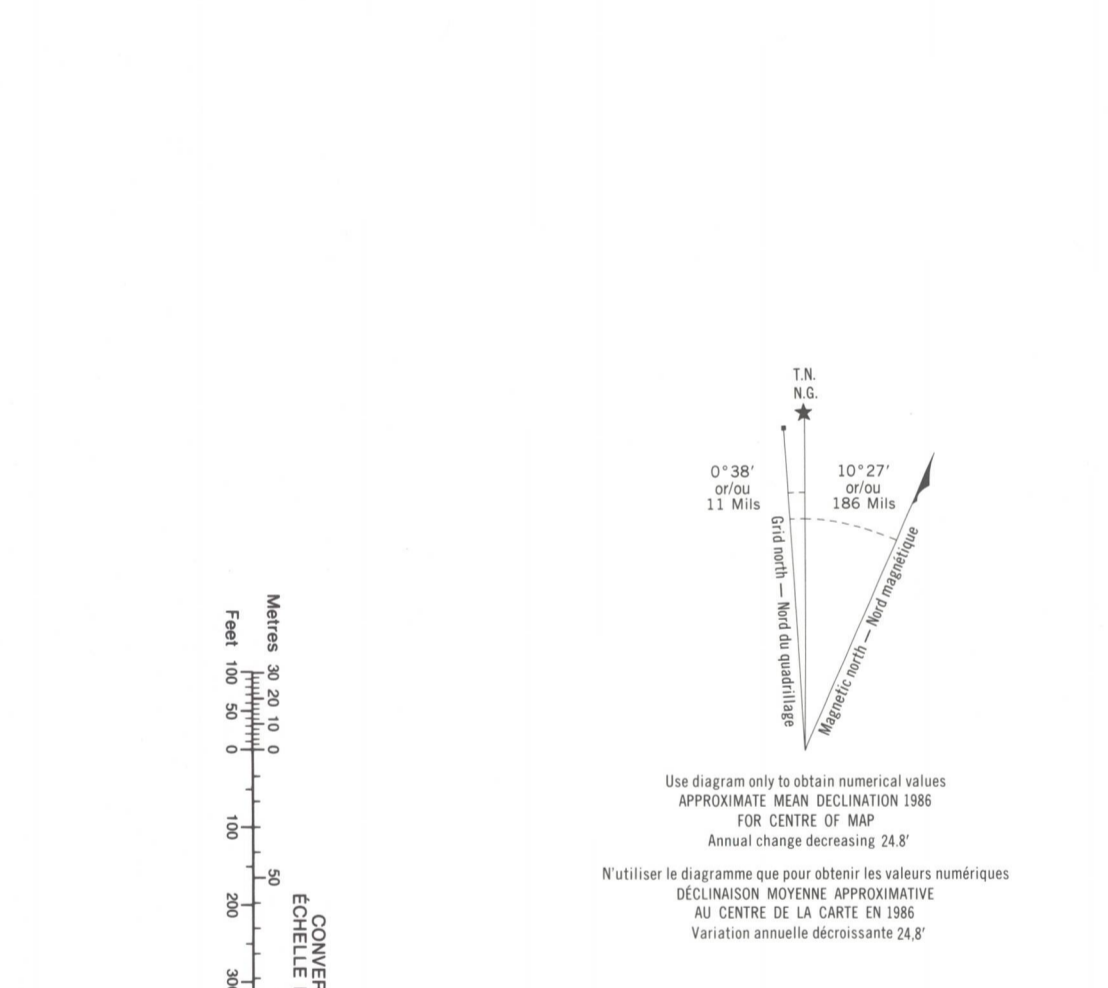


LEGEND - LÉGENDE

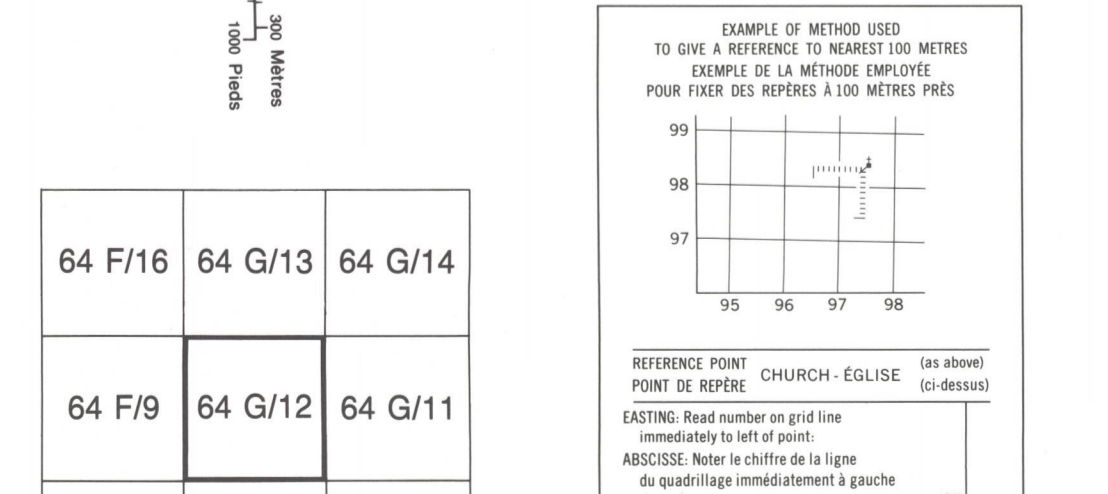
Military users, refer to this map as: MAP 64 G/12 pour usage militaire.	SERIES A 701 SÉRIE MAP 64 G/12 CARTE ÉDITION 2 MCE ÉDITION	ROUTE, REVÊTEMENT DUR	ROUTE, SURFACE DE GRANIER
		ROUTE, SURFACE DE GRANIER	ROUTE, SURFACE DE GRANIER
		CHEMIN DE TERRE, ROUTE D'HIVER	CHEMIN DE TERRE, ROUTE D'HIVER
		SENTIER, PIÈCE DE PORTAGE	SENTIER, PIÈCE DE PORTAGE
		AGGLOMÉRATION	AGGLOMÉRATION
		CHEMIN DE FER, VOIE D'ÉVÈNEMENT; STATION; ARRÊT	CHEMIN DE FER, VOIE D'ÉVÈNEMENT; STATION; ARRÊT
		PONT	PONT
		BASE D'HYDROAVIONS; ANCRAGE D'HYDROAVIONS	BASE D'HYDROAVIONS; ANCRAGE D'HYDROAVIONS
		MAISON; GRANGE	MAISON; GRANGE
		ÉGLISE; ÉCOLE; BUREAU DE POSTE	ÉGLISE; ÉCOLE; BUREAU DE POSTE
		TOUR; PONT DE RÉFÈRE	TOUR; PONT DE RÉFÈRE
		PUITS; PÉTROLE, GAZ; RÉSERVOIR; EAU	PUITS; PÉTROLE, GAZ; RÉSERVOIR; EAU
		LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE	LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
		MINE; GRAVÈRE	MINE; GRAVÈRE
		DÉBLAIS; REMBLAIS	DÉBLAIS; REMBLAIS
		FRONTIÈRE INTERNATIONALE; LIMITE PROVINCIALE AVEC ICONE ET NUMÉRO	FRONTIÈRE INTERNATIONALE; LIMITE PROVINCIALE AVEC ICONE ET NUMÉRO
		LIMITE PROVINCIALE, NON ARPENTÉE	LIMITE PROVINCIALE, NON ARPENTÉE
		LIMITE DE COMITÉ, DE DISTRICT	LIMITE DE COMITÉ, DE DISTRICT
		LIMITE DE TOWNSHIP, DE CANTON, DE PARISSIS	LIMITE DE TOWNSHIP, DE CANTON, DE PARISSIS
		LIMITE DE MUNICIPALITÉ	LIMITE DE MUNICIPALITÉ
		LIMITE DE RÉSERVES, SANCTUAIRES, PARCS, ETC.	LIMITE DE RÉSERVES, SANCTUAIRES, PARCS, ETC.
		LIMITE DE SURFACE RÉFÈRE, LIMITE APPROXIMATIVE	LIMITE DE SURFACE RÉFÈRE, LIMITE APPROXIMATIVE
		COIN DE TOWNSHIP (A.T.C.); ARPENTE; NON ARPENTE	COIN DE TOWNSHIP (A.T.C.); ARPENTE; NON ARPENTE
		COIN DE SECTION (A.T.C.)	COIN DE SECTION (A.T.C.)
		POINT DE CONTRÔLE PLANIMÉTRIQUE	POINT DE CONTRÔLE PLANIMÉTRIQUE
		RÉPÈRE DE NIVELLEMENT AVEC COTE	RÉPÈRE DE NIVELLEMENT AVEC COTE
		POINT CÔTÉ, PRÉCIS	POINT CÔTÉ, PRÉCIS
		COURS D'EAU OU RIVE; IMPRÉCIS	COURS D'EAU OU RIVE; IMPRÉCIS
		LAC; LAC INTERMITTENT; LAC PLEU PROFOND	LAC; LAC INTERMITTENT; LAC PLEU PROFOND
		TERRAIN INONDÉ	TERRAIN INONDÉ
		MARAIS; BOISÉ MARÉCAGEUX; FONDRIÈRE; FLAMETTE	MARAIS; BOISÉ MARÉCAGEUX; FONDRIÈRE; FLAMETTE
		LIT DE RIVIÈRE ASSÈCHÉ AVEC CHENAUX	LIT DE RIVIÈRE ASSÈCHÉ AVEC CHENAUX
		RAPIDES; CHUTES; RAPIDES	RAPIDES; CHUTES; RAPIDES
		ESTRANS, SABLES SOUS L'EAU; ROCHEES	ESTRANS, SABLES SOUS L'EAU; ROCHEES
		TOUNDRA; LACS EN TOUNDRA	TOUNDRA; LACS EN TOUNDRA
		POLYGONES DE TOUNDRA	POLYGONES DE TOUNDRA
		FONDRIÈRE DE PALSE	FONDRIÈRE DE PALSE
		BARRAGE; QUAI	BARRAGE; QUAI
		CHAMP DE GLACE (GLACIER); MORAINÉ	CHAMP DE GLACE (GLACIER); MORAINÉ
		GLACE AVEC DÉBRIS	GLACE AVEC DÉBRIS
		PINGO	PINGO
		FOSSÉ	FOSSÉ
		COURBES DE NIVEAU	COURBES DE NIVEAU
		COURBES DE NIVEAU APPROXIMATIVES	COURBES DE NIVEAU APPROXIMATIVES
		COURBE DE CUVETTE	COURBE DE CUVETTE
		FALAISE	FALAISE
		POINT CÔTÉ, APPROXIMATIF; SUR TERRE, SUR L'EAU	POINT CÔTÉ, APPROXIMATIF; SUR TERRE, SUR L'EAU
		ESKER	ESKER
		SABLE, DUNES DE SABLE; PLAGES SURÉLEVÉES	SABLE, DUNES DE SABLE; PLAGES SURÉLEVÉES
		LIEU HISTORIQUE	LIEU HISTORIQUE
		SURFACE BOISÉE, FORÊT; ESPACE DÉNUDÉ, CLAIRIÈRE	SURFACE BOISÉE, FORÊT; ESPACE DÉNUDÉ, CLAIRIÈRE



Use diagram only to obtain numerical values
 APPROXIMATE MEAN DECLINATION TIME
 FOR CENTRE OF MAP
 Annuel change decreasing 24.8"

N'utiliser le diagramme que pour obtenir les valeurs numériques
 DÉCLINAISON MOYENNE APPROXIMATIVE
 DU CENTRE DE LA CARTE EN 1985
 Variation annuelle décroissante 24.8"

**ONE THOUSAND METRE
 UNIVERSAL TRANSVERSE MERCATOR GRID
 ZONE 14
 QUADRILLAGE UNIVERSEL; TRANSVERSE DE MERCATOR
 DE MILLE MÈTRES**



64 F/16	64 G/13	64 G/14
64 F/9	64 G/12	64 G/11
64 F/8	64 G/5	64 G/6

REFERENCE POINT CHURCH; ÉGLISE (see above)
 POINT DE RÉFÈRE CHURCH; ÉGLISE (ci-dessus)

EASTING: Read number on grid line immediately to left of point.
 ABSCISSE: Note le chiffre de la ligne de quadrillage immédiatement à gauche du repère.

Estimate length of a square from this line eastward to point.
 Estimer le nombre de diagonales du carré entre cette ligne et le repère en direction est.

NORTHING: Read number on grid line immediately below point.
 ORDONNÉE: Note le chiffre de la ligne de quadrillage immédiatement en dessous du repère.

Estimate length of a square from this line northward to point.
 Estimer le nombre de diagonales du carré entre cette ligne et le repère en direction nord.

GRID REFERENCE: 97584
 RÉFÈRE AU QUADRILLAGE: 97584

PRODUCED BY THE SURVEYS AND MAPPING BRANCH, DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES, FROM AERIAL PHOTOGRAPHIC TAKEN IN 1964, 1965 AND 1967, PUBLISHED IN 1967.

THIS MAP WAS COMPILED WITH SATELLITE IMAGERY OBTAINED FROM AERIAL PHOTOGRAPHIC TAKEN IN ALL MAPS.

COPIES MAY BE OBTAINED FROM THE CANADA MAP OFFICE, DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES, OTTAWA, OR YOUR NEAREST MAP DEALER.

© 1987, HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF CANADA, DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES.

**ELEVATIONS IN FEET ABOVE MEAN SEA LEVEL
 CONTOUR INTERVAL: 25 FEET**

**ALTITUDES EN PIEDS
 ÉQUIDISTANCE DES COURBES: 25 PIEDS**

NORTH AMERICAN DATUM 1987
 TRANSVERSE MERCATOR PROJECTION

INFORMATION CONCERNING BENCH MARKS AND HORIZONTAL SURVEY MONUMENTS CAN BE OBTAINED FROM GEOLOGIC SURVEY, SURVEYS AND MAPPING BRANCH, OTTAWA.

**HENDRY LAKE
 MANITOBA**

Scale 1:50 000 Échelle

0 1000 2000 3000 4000 Mètres
 0 1 2 3 Miles

ÉTABLI PAR LA DIRECTION DES LÈVES ET DE LA CARTOGRAPHIE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, À PARTIR DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES PRISSES EN 1964, 1965 ET 1967, PUBLIÉE EN 1967.

CES CARTES SONT EN VENTE AU BUREAU DES CARTES DU CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, OTTAWA, OU CHEZ LE VENDEUR LE PLUS PRÈS.

© 1987, SA MAJESTÉ LA REINE OU CHEF DU CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES.

ÉTABLI PAR LA DIRECTION DES LÈVES ET DE LA CARTOGRAPHIE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, À PARTIR DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES PRISSES EN 1964, 1965 ET 1967, PUBLIÉE EN 1967.

CES CARTES SONT EN VENTE AU BUREAU DES CARTES DU CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, OTTAWA, OU CHEZ LE VENDEUR LE PLUS PRÈS.

© 1987, SA MAJESTÉ LA REINE OU CHEF DU CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES.